

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1) OBJET

La société Cosmospac (ci-après désignée par Cosmospac) propose un service de voyance par téléphone (ci-après désigné par « les prestations de Cosmospac »). Elle met en relation le client (ci-après désigné par le « Client ») avec des conseillers en arts divinatoires. Les présentes ont pour objet de définir les conditions générales applicables à la fourniture des prestations de COSMOSPAC.

IL EST PRECISE QU'EN TOUT ETAT DE CAUSE ET COMPTE TENU DU FAIT QUE LA PRESTATION S'EFFECTUE EN UNE FOIS, LES TARIFS, MODALITES DE PAIEMENT ET L'ESSENTIEL DES AUTRES CONDITIONS DEFINIES AUX PRESENTES SONT COMMUNIQUEES AU CLIENT, PAR TELEPHONE, PREALABLEMENT A TOUTE CONSULTATION. Le contrat est formé par téléphone au jour de l'acceptation fournie par le Client. L'acceptation fournie par téléphone vaut acceptation sans réserve par le Client des présentes conditions générales de vente.

2) CONDITIONS EXIGES POUR L'UTILISATION DES PRESTATIONS

LE CLIENT DOIT ETRE AGE D'AU MOINS 18 ANS, ETRE CAPABLE JURIDIQUEMENT DE CONTRACTER ET D'UTILISER CE SERVICE CONFORMEMENT AUX PRESENTES CONDITIONS GENERALES.

Pour des raisons de sécurité, d'identification et d'amélioration de la qualité de l'accueil, les communications téléphoniques entre le Client et Cosmospac sont susceptibles d'être enregistrées. En accordant aux Services proposés par Cosmospac, le Client déclare être informé et consent expressément à l'enregistrement de la conversation et des données en découlant. Ces enregistrements seront susceptibles de constituer tous moyens de preuve devant les Tribunaux pour défendre les intérêts de Cosmospac et seront transmis à des tiers sur réquisitions judiciaires.

3) TARIFS ET PRESTATIONS

Les prix des prestations de Cosmospac sont indiqués en Euros Toutes Taxes Comprises, les variations de celles-ci étant répercutées automatiquement. Les 10 premières minutes de consultation sont facturées 15 TTC. Le coût de la minute supplémentaire varie de 3.50 € à 7.50 € TTC par minute supplémentaire en fonction du médium proposé à partir du bip émis indiquant la fin des 10 premières minutes de consultation et le passage à la facturation à la minute ou au forfait. Les tarifs des prestations de Cosmospac varient en fonction de l'expérience des médiums en matière d'arts divinatoires. **Il existe 4 catégories de médiums : Médium Or, Médium Platine, Médium Rubis, Médium Diamant. CONSULTATION A LA MINUTE : Les tarifs de chacune de ces catégories sont les suivants :**

- **Médium Or** (15 € les 10 minutes 3.50 € par minute supplémentaire)

- **Médium Platine** (15 € les 10 minutes 4.50 € par minute supplémentaire)

- **Médium Rubis** (15 € les 10 minutes 5.50 € par minute supplémentaire)

- **Médium Diamant** (15 € les 10 minutes 7.50 € par minute supplémentaire)

Le Client a également la possibilité de souscrire un forfait consultation, dont les tarifs sont les suivants :

| FORFAITS CONSULTATION : Les tarifs des forfaits consultation sont également établis en fonction de la catégorie du médium. | Médium Or : | Médium Rubis : |
|---|---|---|
| | | 60 minutes à 140 € TTC 120 minutes à 280 € TTC 180 minutes à 400 € TTC 320 minutes à 700€ TTC 420 minutes à 900€ TTC 550 minutes à 1300€ TTC |
| | Médium Platine : | Médium Diamant : |
| | 40 minutes à 140€ TTC 80 minutes à 280€ TTC 120 minutes à 400€ TTC 220 minutes à 700€ TTC 290 minutes à 900€ TTC 430 minutes à 1300€ TTC | 25 minutes à 140€ TTC 50 minutes à 280€ TTC 80 minutes à 400€ TTC 150 minutes à 700€ TTC 200 minutes à 900€ TTC 300 minutes à 1300€ TTC |

La validité des forfaits consultation est d'un an, à compter de la date de souscription de celui-ci.

Au-delà de cette durée, le forfait consultation ne pourra plus être utilisé et sa valeur sera perdue. COSMOSPAC ne pourra en aucun cas être responsable du défaut d'utilisation des minutes de consultation offertes par le forfait pendant sa durée de validité. Les forfaits sont payables en une ou plusieurs échéances. La durée totale de paiement de l'intégralité du forfait ne pourra excéder trois mois suivant la date du premier règlement. Le Client recevra, par SMS, la confirmation de la souscription à un forfait, ainsi que, le cas échéant, le nombre, le montant et les dates d'échéance des prochains débits. Une facture sur laquelle figureront les présentes conditions générales de vente et le cas échéant le montant et les dates d'échéances sera adressée au Client, sauf refus de sa part s'il n'a pas opté pour un paiement échelonné. Pour les clients ne disposant pas de téléphone portable, ces indications seront fournies par facture sur laquelle figure les présentes conditions générales de vente et le cas échéant le montant et la date des échéances adressée par courrier dès souscription du forfait. Si le Client choisit un paiement par chèque ou mandat cash, le forfait ne sera valide qu'à partir du premier encaissement.

CHOIX DES PRESTATIONS ET FACULTES DE CONVERSION

Pour toute première consultation, les 10 premières minutes de consultation seront en tout état de cause facturées même en cas de choix du forfait et/ou d'une consultation à la minute avec le médium sélectionné tel que décrit ci-avant. A l'issue des dix premières minutes indiquées par l'émission d'un bip, le Client aura la faculté discrétionnaire de continuer la consultation ou de l'arrêter en indiquant au médium son souhait d'y mettre fin si tel est son choix. A défaut, le Client continuera avec le médium sélectionné et commencera le forfait souscrit en fonction des modalités choisies au départ lors de son accueil téléphonique. A l'issue de la consultation, il sera également proposé au Client n'ayant pas choisi initialement de forfait de pouvoir convertir sa consultation dans le cadre d'un forfait. De ce fait, la durée de la consultation (à l'exception des dix (10) premières minutes) se déduira de la durée du forfait choisi. Le client donnera alors son accord sur les modalités de paiement du forfait.

4) MODES DE PAIEMENT ET MODALITES

Cosmospac accepte plusieurs modes de paiement pour le règlement de ses prestations : par carte bancaire en paiement sécurisé, virement bancaire, mandat cash et par chèque à l'ordre de Cosmospac. En cas de paiement par carte bancaire, le Client garantit Cosmospac qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser ce mode de paiement. Il reconnaît que la communication des informations relatives à sa carte bancaire vaut autorisation de débit de son compte bancaire au profit de Cosmospac à due concurrence du montant total nonobstant l'absence de convention écrite. Il pourra être convenu avec le service facturation d'un échelonnement des paiements sur une période qui ne pourra dépasser trois mois sans frais supplémentaire pour le client. Les modalités de l'échelonnement (date et montant) seront rappelés dans le cadre de la facture ou par tout moyen de communication écrite. En cas de choix par le client d'un paiement échelonné, l'accord téléphonique et la communication de son numéro de carte valent mandat de payer le montant total de la somme due incluant une autorisation de paiement des échéances aux dates et pour les montants convenus nonobstant l'absence de convention écrite.

Déchéance du terme : A défaut de paiement total ou partiel d'une seule échéance à la date convenue, le montant total des sommes restant dues deviendra immédiatement exigible via une opération ou plusieurs opérations de débit de la carte bancaire du client jusqu'à due concurrence du montant total pour lequel le client a donné initialement son accord. **Le Client autorise Cosmospac à DEBITER LE COMPTE DE LA SOMME RESTANT DUE EN UNE OU PLUSIEURS OPERATIONS, l'objectif étant de parvenir à un règlement amiable du PAIEMENT des Sommes dues et d'EVITER AINSI TOUTE PROCEDURE CONTENTIEUSE.** Sous réserve de disposer des coordonnées téléphoniques, le client sera informé par SMS du montant total restant dû ainsi que de la date à laquelle il sera procédé aux opérations de paiement jusqu'à due concurrence du montant total restant dû conformément à l'autorisation initiale donnée par le client lors de la mise en place de l'échéancier.

Mise en recouvrement / procédure contentieuse :

IL EST CLAIREMENT PRECISE AU CLIENT QU'EN CAS D'INCIDENT ET/OU RETARD DE PAIEMENT, TOUS LES FRAIS NECESSAIRES AUX RECOURS DES SOMMES DUES SERONT INTEGRALEMENT MIS A SA CHARGE ET NOTAMMENT LES FRAIS DE COURRIER RECOMMANDE, FRAIS D'HUISSIER POUR SIGNIFICATION ET EVENTUELLE SAISIE, FRAIS DE JUSTICE ET HONORAIRES D'AVOCAT. DE SURCROIT, LES SOMMES DUES PORTERONT INTERET AU TAUX LEGAL EN VIGUEUR A COMPTER DE LA PREMIERE RALANCE POUR INCIDENT DE PAIEMENT.

5) SECURITE DES TRANSACTIONS

Notre système de paiement par carte bancaire est doté d'un SSL 3.0 (secure, socket, layer) qui permet de crypter, avec une clé de 128 bits, le numéro de carte bancaire du Client.

6) DROIT DE RETRACTATION

6-1. Exclusion du droit de rétractation : Conformément à l'article L.121-20-2 du code de la consommation, le Client est informé que le droit de rétractation ne peut pas être exercé pour les contrats de fourniture de services dont l'exécution a commencé avant la fin du délai de sept jours francs, ce qui est expressément le cas pour toute consultation. **6-2.** Souscription des forfaits : Pour les forfaits consultation qui n'auront pas été consommés dans les sept (7) jours francs suivant leur souscription, le Client est informé qu'il dispose d'un délai de sept (7) jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Le délai mentionné court à compter de la souscription du forfait. Lorsque le délai de sept (7) jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Si le droit de rétractation est exercé, COSMOSPAC remboursera le Client la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trente jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé. Afin d'exercer son droit de rétractation, le Client, doit, par sécurité, envoyer un courrier en recommandé avec accusé de réception adressé à l'adresse COSMOSPAC - DROIT DE RETRACTATION - les Espaces de Sophia - Bat A - 80 Route des Lucioles - BP 40139 - 06903 SOPHIA ANTIPLOIS CEDEX et préciser la nature de la demande dans les termes suivants : DEMANDE EXERCICE DU DROIT DE RETRACTATION. Seuls les courriers expédiés par voie postale avec accusé de réception (AR) et suivant les formes indiquées seront pris en compte.

7) RISQUE CONTRE LES ADICTIONS

COSMOSPAC invite le Client à être particulièrement vigilant sur ses consultations, leurs fréquences et les sommes dépensées. Dans ce contexte, le Client peut également à tout moment demander à COSMOSPAC le blocage de l'utilisation de ses services en l'empêchant toute consultation téléphonique pour une durée déterminée de deux (2) mois ou définitivement. Cette demande devra se faire par écrit à l'adresse serviceclients@cosmospac.com.

8) CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations que le Client communique à Cosmospac lui permettent d'exécuter et de traiter ses prestations de manière sécurisée. Le traitement des données personnelles du Client est effectué par Cosmospac, qui s'engage à assurer un niveau de protection suffisant des informations fournies pour garantir le respect de la vie privée et des libertés des droits fondamentaux des personnes. Le Client est informé que ses données bancaires seront conservées pendant une durée de vingt quatre mois (24) mois nécessaire à la lutte contre la fraude au paiement. Ces données sont, toutefois, cryptées et des mesures de sécurité rigoureuses sont prises à leur égard. Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui le concernent (articles 38 à 40 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978). Le Client ne pourra s'opposer au traitement de ses données personnelles que pour des motifs légitimes. Le Client peut exercer ses droits, en adressant un courrier au responsable du traitement des données, Monsieur Pascal MARI, à Cosmospac, 80 route des Lucioles, Les Espaces de Sophia, Bâtiment A, 06560 VALBONNE. Pour prévenir d'éventuels comportements illicites ou pour répondre à une demande de précision sous forme de réclamation ou d'un ordre, les données recueillies dans le cadre des enregistrements téléphoniques seront conservées selon les dispositions réglementaires applicables en vigueur. Sauf opposition de la part du Client, Cosmospac et ses partenaires sont susceptibles de lui communiquer, par courrier et/ou par courrier électronique et/ou par téléphone, des offres de produits et de services, des messages à visée publicitaire et des informations sur les prestations proposées par Cosmospac et ses partenaires.

9) IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

Société réalisant les prestations : Société Cosmospac

Adresse du siège social : 80, route des Lucioles, 06560 VALBONNE (France)

SAS au capital de : 80 000 € - **RCS :** Grasse 2006 B 00736 - **Siret :** 40379891100067

NAF : 9609Z - **N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :** FR23403798911

Téléphone : 04 92 90 99 73 - **Email de contact :** serviceclients@cosmospac.com

10) CONVENTION DE PREUVE

Conformément à l'article 1316-2 du code civil, Cosmospac et le Client entendent fixer, dans le cadre des prestations, les règles relatives aux preuves recevables entre eux en cas de litige et à leur force probante. Les dispositions qui suivent constituent ainsi la convention de preuve passée entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter le présent article. Cosmospac et le Client s'engagent à accepter qu'en cas de litige les adresses e-mail et ainsi que les courriers électroniques échangés sont admissibles devant les tribunaux et feront preuve des données et des faits qu'ils contiennent. Cosmospac et le Client s'engagent à accepter qu'en cas de litige, les données issues de tout enregistrement téléphonique, télématique, informatique ou magnétique de Cosmospac constituent la preuve des prestations utilisées par le Client au moyen de services à distance utilisés à savoir Internet, téléphone et courrier. Cosmospac et le Client s'engagent à accepter qu'en cas de litige, ces documents, informations et enregistrements feront preuve notamment de la date et du contenu de la prestation ainsi que son destinataire, quel qu'en soit le montant et seront de ce fait admissibles devant les tribunaux.

11) LOIS APPLICABLES ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français. Le Client peut à tout moment consulter leurs droits aux adresses suivantes : www.legifrance.fr - www.cnil.fr

Tout différent relatif à la validité, à l'interprétation, à l'exécution, à la non exécution des présentes Conditions Générales régissant les rapports entre les Parties sera soumis au TRIBUNAL DU LIEU DU SIEGE DU SITE (TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE GRASSE) sans que cela puisse porter atteinte aux droits de Cosmospac d'engager des poursuites à l'encontre de toute personne ayant porté atteinte à ses droits, auprès d'une juridiction qui aurait compétence en l'absence de la clause ci-dessus mentionnée.